

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE
EDUCATION
PHYSIQUE
ET SPORTIVE

Tel 03 20 15 67 32
Fax 03 20 15 67 30

Lille, le 18 mars 2002

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
En Education Physique et Sportive
R. Dhellemmes – D. Maillard – T. Tribalat

A

Mesdames et Messieurs les Enseignants en Education
Physique et Sportive

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement

Lettre de semestre aux enseignants EPS : année scolaire 2001-2002

Comme annoncé dans notre lettre de rentrée, nous communiquons au travers de cette lettre de semestre, les éléments d'actualité qui devraient permettre, en appui sur les journées de Correspondants d'Etablissement pour les Programmes EPS (les journées CEP), d'alimenter le travail d'équipe pour l'organisation de la rentrée prochaine. Par la même occasion, nous répondons collectivement à quelques questions récurrentes rencontrées depuis le début de l'année, au cours de nos visites individuelles et collectives.

1. Informations diverses

1.1. La réorganisation du service.

L'Inspection Pédagogique Régionale voit le départ de Monsieur Jean Marcel Schmidt, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Un quatrième poste d'IA IPR ayant été obtenu l'année dernière, Monsieur le Recteur a recruté un chargé de mission pour assurer l'intérim entre cette période et la rentrée prochaine dans l'attente de l'arrivée d'un nouvel I.A. IPR EPS. Cette chargée de Mission temporaire est Madame Véronique Vandenberghe, professeur agrégée au Lycée Professionnel de Seclin. Elle rejoint ainsi Messieurs Dhellemmes, Maillard et Tribalat IA IPR et Monsieur Allonneau, Chargé de Mission. Les secteurs et les dossiers de monsieur Schmidt ont été répartis jusqu'à la rentrée prochaine entre les membres actuels du service de l'Inspection EPS. En cas de besoin, on pourra téléphoner au secrétariat de l'Inspection pour plus de précisions

1.2. Le document d'accompagnement : EPS, renforcer des cohérences éducatives

Chaque établissement a du recevoir 3 exemplaires du document académique sur l'Education Physique et Sportive. Dans le cas contraire, le signaler au bureau des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux en Education Physique et Sportive par courrier électronique.

Un document pour faciliter la présentation de notre discipline et ses priorités à nos partenaires

Ce document représente le projet académique de l'Education Physique et Sportive et indique la contribution particulière de notre discipline au projet global de notre Académie "*réunir l'avenir des jeunes du Nord – Pas de Calais*". Il ne s'agit pas de "décliner" à partir des programmes une sorte « d'EPS régionale », mais bien de préciser, de recentrer, à partir des textes nationaux, les priorités dans les actions que chacun doit conduire, là où il est. Sur quels publics devons-nous être particulièrement vigilants ? Comment "faire vivre" aux élèves des pratiques corporelles qui les rendent plus responsables d'eux mêmes, de leur santé, et plus solidaires. Comment démocratiser l'accès de tous à une palette large de la culture des activités corporelles, dans notre académie ?

L'intérêt de cette approche n'est pas de tenir un discours de plus sur l'EPS. Elle est de mettre au service des acteurs de notre discipline dans notre Académie, un outil permettant de fonder des choix, des attentes, de débattre, de s'engager dans des innovations, de les justifier. Bref, de mieux communiquer avec l'ensemble de nos partenaires (collectivités, équipes de direction, organisations professionnelles, enseignants des autres disciplines).

Ce texte sera d'ailleurs complété par un livret introduit par Monsieur le Recteur de l'Académie, qui devrait permettre plus encore une communication aisée de notre projet disciplinaire EPS.

2. L'évaluation des compétences des enseignants EPS

2.1. Principes retenus pour l'appréciation professionnelle

Chacun doit connaître les éléments à partir desquels se réalise l'appréciation de la valeur professionnelle, du point de vue de la discipline EPS

Depuis quelques temps, le collège des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux en Education Physique et Sportive de l'Académie de Lille, s'est efforcé d'ajuster ses actions sur un "référentiel de compétence" des enseignants EPS. Il s'agissait de placer la formation initiale, continue et l'évaluation de ces formations sur une approche commune. L'évaluation des enseignants d'EPS au cours de nos visites d'inspection s'appuyait également sur ce même cadre. Nous l'avons voulu ouvert, évolutif, concerté avec les formateurs et les organisations professionnelles. Notre souhait est maintenant d'en assurer une diffusion plus large, pour que chacun sache à partir de quels éléments une appréciation sur les compétences est formulée par le corps d'inspection.

Ce référentiel est constitué en appui sur des textes généraux (mission des enseignants – circulaire 97.123 du 23 mai 1997 – BO n° 22 du 22 mai 1997), des textes spécifiques (programmes EPS), des publications professionnelles et des recherches récentes en enseignement. Il sera présenté de façon détaillée en annexe de la lettre de rentrée 2002-2003. Nous commentons rapidement ici ses rubriques. Quatre grandes catégories sont utilisées :

2.2. Catégories d' évaluation de la professionnalité

la planification de l'enseignement :

*Une planification utile
et pertinente*

il s'agit des éléments permettant d'apprécier la cohérence de la séquence observée avec d'une part le cycle d'enseignement dans lequel elle s'inscrit, les données (projet d'établissement, caractéristiques de classes, contraintes d'équipement...) prises en compte dans les choix didactiques proposés. Et d'autre part, les données de programme et d'évaluation actuels. Il n'est nul besoin ici, de présenter des documents complexes, exhaustifs, voire justificateurs.

L'utilité est plus attendue que le volume d'informations. On souhaiterait voir apparaître, notamment pour nos jeunes collègues, des bilans même sommaires des leçons antérieures, concernant autant les élèves que l'action de l'enseignant lui-même : planifier sa propre activité est toujours un plus en matière de maîtrise professionnelle

les inter actions avec la classe

*Des interventions
cohérentes avec les
objectifs annoncés*

Ce qui est observé dans cette rubrique concerne les effets des attitudes, consignes, interventions, communications diverses et décisions de l'enseignant. Nous n'attendons pas un "modèle d'animation", mais des interventions cohérentes mettant en relations les diverses contraintes, les objectifs poursuivis, le profil des élèves et les contenus à enseigner. C'est à dire une « conduite de classe », en appui sur les capacités d'auto organisation des élèves qui traduisent toujours un travail efficace de l'enseignant sur le moyen terme..

L'effet de cette cohérence est perceptible par l'engagement physique de tous les élèves avec la concentration voulue, dans des tâches qui les orientent vers des projets réalistes. Le climat global favorable de la classe (de jeu, d'apprentissage, d'exercice, d'entraînement) constitue de ce point de vue, avec la prise en compte de la diversité des élèves, un indicateur essentiel de valeur pédagogique. Au total, nous préférons que les élèves "s'exercent", plutôt qu'ils "travaillent" !

l'analyse de l'enseignement

*Savoir analyser sa
pratique pour pouvoir
la transformer*

L'observation d'une leçon EPS permet certes d'identifier les capacités d'inter actions avec la classe de l'enseignant. Mais "l'échantillon" observé peut ne pas être représentatif des qualités d'ensemble. L'évaluation porte alors sur les possibilités pour l'intervenant, de revenir avec lucidité sur la leçon qu'il vient de conduire, d'analyser des faits significatifs (positifs et négatifs) et de formuler des hypothèses d'action pertinentes pour la suite.

L'enjeu est également de pouvoir reconstruire le chemin parcouru par les élèves sous la responsabilité de l'enseignant, pour en arriver là où ils sont, au moment de l'observation, du point de vue du cycle, de l'EPS globale.

Cet élément de la compétence professionnelle garantit, au delà de l'immédiateté de l'action, les possibilités d'évolution, d'élargissement des

compétences. Elle met l'enseignant en mesure de formuler des demandes de formation, de s'engager dans l'auto formation en appui sur les stages divers proposés par le réseau de formation continue.

L'investissement dans l'environnement éducatif EPS et hors EPS

S'engager dans les autres possibilités d'action offertes aux enseignants

De la vie des équipes EPS à la contribution aux projets éducatifs de l'établissement, les secteurs d'engagement des enseignants traduisent leur sens du service rendu aux élèves. Au delà de la prise en charge de l'association sportive (essentielle pour nous), des projets pluridisciplinaires, des projets plus ponctuels (temps fort, initiatives diverses autour de rencontres, de voyages, ...) les occasions ne manquent pas pour vivre avec enthousiasme et initiatives, le métier d'enseignant EPS.

Suivre et/ou se mettre au service de la formation initiale, continue, en appui sur sa pratique professionnelle, est également un domaine déterminant d'appréciation de la valeur professionnelle, comme celui qui concerne la participation aux examens et concours.

Ce secteur de la vie professionnelle est apprécié au travers d'un curriculum vitae sommaire qui pourra être validé par le Chef d'établissement, et accompagné au besoin de la présentation d'un dossier professionnel personnel. On réduit ainsi le risque d'une appréciation approximative des compétences

Les réunions entre enseignants et Inspection...

Dans la plupart des cas d'ailleurs, aux visites d'inspection individuelle, succèdent des réunions d'équipes animées par l'IA. IPR., en présence du Chef d'Etablissement. Celles-ci se déroulent en appui sur un document renseigné collectivement au préalable. Et dès la rentrée prochaine, sur un document commun de liaison faisant apparaître de façon très résumée, les travaux de groupe. Un court relevé de décisions sera établi à l'issue des rencontres. Il constituera un élément de liaison, voir de contractualisation entre les instances concernées par l'EPS dans l'établissement.

Dans le même esprit, chacun pourra prendre connaissance ultérieurement, des critères utilisés pour apprécier les candidatures concernant les changement de corps, les passages à la hors classe, sur le site de notre Académie : « EPS sur le WEB » www2.ac-lille.fr/eps.

3. Programme collège, programme lycées et leurs évaluations

3.1. Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique (LEGT)

Les nouvelles épreuves EPS au baccalauréat

Depuis maintenant plus de 10 ans, l'Inspection Générale et le Ministère se sont engagés, comme pour les autres disciplines dans la rédaction des programmes (la charte des programmes pour l'ensemble des disciplines a été publié en 1992 par le Conseil National des Programmes -CNP- de l'époque). La rentrée 2001 a vu la publication officielle des programmes des classes terminales des lycées. Le deuxième trimestre de cette année scolaire devrait voir la sortie du nouvel arrêté, et de la circulaire d'application des épreuves aux examens de baccalauréat 2003.

Celle-ci présentera un référentiel national pour la trentaine d'APSA considérées au plan national comme valides. L'arrêté prévoit la possibilité

pour une Académie de proposer quatre épreuves en rapport avec les axes d'une politique régionale (cf. le document d'accompagnement de Lille). Nous proposons aux lycées les activités suivantes : CC5 : course de durée (entraînement) ; CC2 : natation de sauvetage ; CC3 : arts du cirque ; La quatrième activité fera l'objet d'une décision ultérieure.

Pour le 3ème trimestre, les équipes de lycée, en appui sur la dernière journée CEP (le 30 mai) et des conseils d'enseignement en amont et en aval de ces journées, devront établir pour le 8 juin, leurs projets d'épreuves de notation pour le bac 2003. La commission académique de validation de ces projets aura lieu le 18 juin. Il restera une dizaine de jours pour régulariser en vue de la prochaine rentrée les ensembles proposés aux élèves de terminale, les épreuves d'EPS correspondantes et les adaptations pour les élèves aptes partiellement.

	Progr.	Epreuves
L. E. G. T.	Seconde : rentrée 2000. 1ere : rentrée 2001 term : rentrée 2002	Epreuves BAC Rénovée : Juin 2003

Chaque lycée organise son enseignement autour d'une dizaine de spécialités sportives artistiques ou d'entraînement. Il veillera donc à emmener les élèves vers la terminale, en fonction des épreuves nationales et régionales pour que chacun soit assuré d'accéder à un niveau acceptable de la compétence attendue dans les trois épreuves des ensembles proposés pour la classe de terminale (correspondant à une trentaine d'heures d'enseignement). Ce cheminement devra être contrôlé de près par l'équipe EPS.

Dans l'académie à la rentrée 2002 s'ouvriront trois enseignements de détermination et complémentaires d'éducation physique et sportive dans le cycle terminal des voies générales et technologiques (B.O n°25 21 juin 2001). Ces enseignements visent une pratique exigeante et raisonnée des activités physiques et sportives (B.O n°5 du 30 août 2001 H.S). Les établissements devaient remplir cinq conditions (note de service 2001-108 du 13 juin 2001) pour que leur candidature soit recevable.

Quel développement de l'enseignement complémentaire ?

La politique rectoriale que l'inspection souhaitait poursuivre en faveur du développement de l'EPS nous amène à considérer avec attention l'implantation géographique des établissements. La proximité des enseignements universitaires STAPS a été pris en considération Deux ont été retenus : le lycée Léonard de Vinci de Calais, le lycée Gambetta de Tourcoing,..., un établissement a été conforté dans ses enseignement actuels le lycée Eugène Thomas du Quesnoy.

Cet enseignement devrait permettre aux élèves qui le désirent d'accéder aux études en STAPS et au métiers du sport dans de bonnes conditions. L'enseignement de détermination devrait si les ouvertures actuelles donnent satisfaction s'étendre dans l'académie. Dans l'éventualité d'une extension de ces enseignements et à des fins d'anticipation, les établissements intéressés peuvent obtenir un complément d'information en s'adressant au service des IA IPR EPS

La Danse au BAC. Nous attirons l'attention des enseignants qui ont en charge l'enseignement de la danse en classe terminale, sur les choix effectués par leurs élèves lors de leur inscription au baccalauréat. L'option facultative danse relève des programmes d'enseignements artistiques

(B.0 n°4 30aout 2001) .Elle doit être différenciée de la danse épreuve ponctuelle de l'option EPS . Les exigences de l'épreuve sont différentes et plus élevées pour l'option facultative des enseignements artistiques. Des élèves ont pu confondre ces deux épreuves. Il est donc nécessaire de les informer et de s'assurer de la justesse de leur choix.

3.2. Le lycée professionnel

Les programmes pour les lycées professionnels sont en instance de publication. Il est proche de celui des L.E.G.T., avec diverses adaptations nécessaires compte tenu des publics différents et divers et des horaires particuliers d'enseignement général. L'évaluation de l'EPS pour les Lycées professionnel est mise en perspective pour la session de 2004

3.3. Le collège

L. P.	Éléments de base : Août 2000 (cf. Secondes) Spé : Rentrée 2002	Epreuves Spécialités Pour la sessi 2004
	6 : 1995 5 1997 4 3 : 1998	Notation : texte de 1987 en cours : Les savoirs Exigibles. Au Clg. (exigences fondamentales)
C L G		

Pour le collège, malgré diverses propositions du GTD, des groupes d'experts, les épreuves correspondantes au programme actuel pour les troisièmes n'ont pas encore pu être établies. Officiellement c'est donc le texte ancien qui prévaut¹. Le programme pour les classes de troisième peut être utilisé comme un élément d'un référentiel collège.

Le raisonnement conduit dans la définition du « Savoir Nager » devrait servir d'exemple pour caractériser dans divers champs de compétences de groupement, ce qui est attendu des élèves de collège à l'issue de leurs scolarité et qui pourrait traduire une formation « la moins incomplète et la moins déséquilibrée » possible. On lira également avec attention les données de l'ouvrage récent publiée au CNDP par le ministère concernant les exigences fondamentales EPS du collège.

On rappelle que la notation pour les classes qui ne sont pas à « examen », peut s'inspirer des textes relatifs aux épreuves de l'examen correspondant. Mais rien n'oblige à respecter stricto sensu ces textes, pour les notations d'étape. On trouve insuffisamment d'initiatives sur ce registre qui reste ouvert aux innovations des enseignants.

Itinéraires de découverte. L'Inspection pédagogique s'engage à suivre et accompagner les équipes qui se sont ou s'apprêtent à s'engager dans des itinéraires de découverte. Vous voudriez bien vous signaler auprès de notre service en nous présentant de façon succincte, l'essentiel de vos projets.

3.4. Les classes à Projet artistique et culturel

Ces classes sont en plein développement. La danse , le cirque sont intégrés dans les classes à PAC. Nous souhaitons que les enseignants d'EPS soient

1. On rappelle que ce texte propose 12 points pour la conduite motrice et résultats de l'action ou performance. Et 8 points pour ce qui relève des connaissances, de l'investissement de l'autonomie dans les réalisations... Nous voyons trop de façons d'évaluer qui empruntent aux textes pour le lycée, déjà dépassés

plus nombreux à l'origine de ces projets. La demande d'ouverture doit se faire dans le courant de ce semestre auprès de l'inspection académique.

Des projets autour des danses urbaines (HIP HOP) peuvent être déposés dans le cadre de ces classes notamment dans les établissements où la culture scolaire s'y prête.

4. Les formations continue, initiales

Un dispositif performant à mieux adapter au contexte actuel

Notre Académie dispose actuellement d'un dispositif « performant » pour la formation continue des enseignants EPS. Bien entendu, des secteurs sont encore à améliorer pour répondre mieux encore aux besoins objectifs de formation de tous, au delà d'attentes individuelles. Rappelons que ce dispositif est issu d'une culture de communication professionnelle de secteurs, de bassins, organisée auparavant dans le cadre de l'ancienne « MAFPEN » (mission Académique pour la Formation des Personnels de l'Education Nationale).

Un « pilotage collégial » dans le cadre d'un Groupe Régional d'Animation Pédagogique

La pérennité de ce dispositif est assurée par un pilotage collégial des Formateurs Académiques de l'IUFM Nord Pas de Calais et de l'Inspection pédagogique Régionale EPS. Cette dernière est à même d'évaluer au près des enseignants, les effets des formations sur les pratiques concrètes de chacun et de proposer des orientations débattues dans le cadre d'un Groupe Régional d'Animation Pédagogique pour l'Education Physique.

Le rôle déterminant des C.E.P.

L'étendue des responsabilités à assumer face à la diversité des dossiers traités, par la formation continue nous conduit à envisager des réorganisations qui seront présentées sur le site Internet de l'EPS au cours du troisième trimestre de l'année scolaire. L'organisation incorporera progressivement d'autres dossiers qui concernent la formation continue : l'enseignement de détermination et l'enseignement complémentaire en EPS, la pluridisciplinarité et l'EPS, etc..

Chacun perçoit donc l'importance du rôle du « Correspondant d'Etablissement pour les Programmes (CEP) », dont une des missions est d'exercer une veille sur les documents publiés de plus en plus régulièrement sur notre site. Et de proposer sur le site, les avancées de son établissement en matière d'Education Physique.

La formation des Maîtres auxiliaires

Les maîtres auxiliaires dont la maintien dans un EPLE est incertain, ne peuvent s'inscrire d'une année sur l'autre au Plan d'Action de la Formation présentée par le réseau de formation continue en EPS. Cependant nous leur précisons que le dispositif PAF est doublé chaque année d'un stage dit GFI : groupe de Formation Inter-établissement, à public désigné, stage qui leur est ouvert. Il doivent se faire connaître auprès de l'Animateur de Bassin. Les épreuves de l'examen professionnel qui permettent de les titulariser, montrent que les candidats pourraient bénéficier des contenus et des objectifs de ces stages pour accéder aux compétences attendues.

Préparation aux concours internes

A partir du 18 avril, en vous connectant sur les serveurs de l'IUFM et du rectorat, vous pourrez vous inscrire aux **préparations aux concours internes** (agrégation, et CAPEPS). Il est primordial que vous vous y preniez avant le 15 mai pour garantir le déroulement de ces préparations sur plusieurs sites géographiques. Celles ci débiteront fin mai. De trop nombreux collègues ne donnent pas suite à cette inscription, laquelle, est il besoin de le rappeler, correspond à un engagement professionnel.

*Les établissements,
lieux de formation*

Les visites d'inspection nous ont permis de repérer des établissements dont les équipes présentent les compétences requises pour accueillir les professeurs ou étudiants stagiaires de l'académie. Leurs conditions d'affectation allant connaître quelques modifications, nous vous adresserons un courrier spécial début mai pour organiser au mieux cette opération qui concernera de nombreux établissements.

5. Les associations sportives

A la suite d'un article publié dans un grand quotidien régional, faisant état de témoignages et commentaires désobligeants sur l'état de santé du sport scolaire, Mr Le Recteur d'Académie a tenu à vous renouveler sa confiance en reconnaissant et louant les efforts déployés chaque mercredi après midi. (lettre du 7 janvier 2002). Ce soutien sans équivoque n'ignore pas certaines situations préoccupantes.

L'Inspection Pédagogique Régionale rencontrera au cours du troisième trimestre 2001-2002, des associations sportives dont les taux de licenciés paraissent au premier abord particulièrement faibles. Il s'agira d'analyser les difficultés rencontrées et d'envisager certaines remédiations. Seront également visitées les associations innovantes de lycées et LP qui sont parvenues à attirer, satisfaire et fidéliser des publics qui avaient tendance à désertier leur AS.

Nous avons convenu avec les Directions Régionale et Départementales de privilégier dans les années à venir, une réflexion sur le fonctionnement des Associations Sportives de Lycées. Un travail dans chaque établissement de l'Académie sera engagé dès le troisième trimestre sur ce sujet. Des données sur cette question vous parviendront sous peu.

6. Aptitudes, inaptitudes, dispenses

Les élèves présentant une aptitude partielle ou un handicap, doivent pouvoir bénéficier d'une pratique aménagée de certaines activités à des fins d'apprentissage. Au delà de cette adaptation de l'enseignement, leur présence lors de la leçon est préconisée pour leur offrir la possibilité de développer des compétences d'ordre général (programme collège), et méthodologique (programme lycées).

*Le médecin déclare de
l'inaptitude.
L'enseignant,
l'administration
dispensent l'élève de
pratique, voir de
présence à la leçon
d'EPS*

Dans de trop nombreux cas, les certificats médicaux attestant d'une aptitude partielle, ne présentent pas d'éléments suffisants en termes d'incapacités fonctionnelles pour envisager une adaptation de l'enseignement aux possibilités des élèves. Le formulaire officiel, annexé à l'arrêté du 13-09-1989, fait état de types de mouvement, d'effort, de situations d'exercice et d'environnement, auxquels sont liées les inaptitudes évoquées. Ce formulaire pourrait être inséré, dans le carnet de correspondance des élèves, à destination des médecins.

Les dispenses d'EPS pour les examens et les inaptitudes à la pratique de l'éducation physique de plus de trois mois ne font pas systématiquement l'objet d'un examen médical de la part des médecins de l'éducation nationale.

*Ne pas confondre
aptitude restreinte et
dispense de la leçon, ou
des examens !*

Ceux-ci décident de la nécessité de cet examen en fonction des informations dont ils disposent pour chaque cas. Certaines de ces informations peuvent leur être transmises par le professeur d'EPS, en liaison avec l'infirmière scolaire. Ainsi, **le cas échéant**, le certificat du médecin traitant pourra être pris en compte pour les dispenses d'EPS aux examens.

Cependant, le médecin scolaire peut décider de l'opportunité d'une visite complémentaire, à partir de renseignements et d'indications supplémentaires émanant de l'enseignant.

*Un mot encore sur la santé
des élèves...*

La contribution de l'enseignement de l'EPS, est considérée comme essentielle pour l'éducation à la santé, la sécurité, la responsabilité. Nous invitons les équipes pédagogiques à se montrer particulièrement attentives et vigilantes à propos des accidents qui surviennent en EPS ou lors des activités UNSS. Nous ferons appel, à la rentrée prochaine, à des équipes volontaires pour expérimenter les outils d'une démarche visant à réduire en les anticipant, les risques liés à la pratique des APSA support de l'enseignement de notre discipline.

7. Divers

7.1. L'inspection des TZR

Les T.Z.R actuellement en situation d'enseignement et souhaitant être inspectés doivent prendre contact par courrier avec l'Inspection Pédagogique. Ils préciseront leur lieu d'enseignement, la durée, le type de service effectué et les classes en responsabilité.

7.2. Les sections sportives scolaires

25 nouvelles sections sportives ouvriront à la rentrée prochaine pour une première année probatoire. Nous rappelons que compte tenu du calendrier académique, les demandes d'ouverture devront être adressées à l'Inspection Pédagogique Régionale et à elle seule, avant 01/11/2002. Les chefs d'établissement peuvent dès à présent contacter l'IA-IPR d'EPS de leur secteur pour évoquer les projets de création de sections.

Pour conclure

Pour terminer cette lettre de semestre, ajoutons que sa fonction est de fournir aux chefs d'établissement et aux équipes, des éléments épars qui traitent de l'évolution de notre discipline et de ses conditions de mise en oeuvre. Les données présentées peuvent se retrouver sur le site Internet EPS directement ou par les liens qu'il présente.

Nous rencontrons des enseignants semblant tout ignorer des données actuelles, alors que les conditions de communication se sont multipliées. Il n'est plus concevable de découvrir (rarement il est vrai), des zones de "non droit" en EPS Il est vrai qu'il n'est pas simple de suivre l'ensemble des préconisations les plus actuelles, compte tenu de la complexité de la mise en oeuvre de nos pratiques.

Raison de plus pour qu'une communication plus accentuée encore, s'instaure entre les établissements, les responsables de la formation, les responsables institutionnels en charge de la qualité des enseignements en EPS, les collectivités territoriales, et les utilisateurs, élèves et leurs parents. Chacun sait que l'enseignement de l'EPS est "visible" de l'extérieur, mais peu lisible dans ses intentions. Ce qui laisse de la place à des interprétations parfois discutables.

Nous vous demandons donc de partager avec nous, cet effort, pour mieux faire connaître notre discipline trop souvent confondue encore avec les pratiques sociales qu'elle utilise. De cette communication dépendra à notre sens, la réponse sociale, politique, économique même, à l'exigence de qualité qui doit accompagner les pratiques scolaires support des contenus de nos enseignements.

Lille, le 18 MARS 2002

Les I.A. IPR EPS de L'Académie de Lille

Raymond DHELLEMES Dominique MAILLARD Thierry TRIBALAT

Les Chargés de Mission

Véronique VANDENBERGHE

Jean Yves ALLONNEAU